AR CONTROLE DE LEGALITE : 073-200056273-20250414-DCM152025-DE
en date du 18/04/2025 ; REFERENCE ACTE : DCM152025

REPUBLIQUE FRANCAISE - DEPARTEMENT DE LA SAVOIE

COMMUNE DE SALINS-FONTAINE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
Délibération n° 15/25-0414.07

Nombre de Conseillers : En exercice : 15 Présents : 12 Votants : 14

Le lundi 14 avril 2025 à 18 heures 00 minutes, le Conseil Municipal de la commune de Salins-Fontaine, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Madame Françoise CROUSAZ, Maire.
Conformément à l'article L.2121-15 du CGCT, il est procédé à la désignation du secrétaire de séance.
Monsieur clément SUCHET est désigné et accepte cette fonction.
Conformément à l'article L2121-14 du CGCT, qui prévoit que dans les séances où le compte administratif du maire est débattu, le conseil municipal élit son président, Madame Alexandra MARTIN est élue présidente de la séance.

Etaient présents : Françoise CROUSAZ, Fabienne BLANC-TAILLEUR, Stéphane PORTHEAULT, Véronique VILLIEN, Alain Claude CULLET, Colette GUIGONNET ROUSTAIN, Didier DESUMEUR, Dominique THABUIS, Alexandra MARTIN, Jessica CHAVOUTIER, Clément SUCHET, Pascal BONNET.

Etaient excusés : Pascal MUCKLEY a donné pouvoir à Colette GUIGONNET ROUSTAIN,
Jean-Maurice MATHELET a donné pouvoir à Stéphane PORTHEAULT,

Était absent : Geoffrey MONTEILLET.

Date d'envoi et d'affichage de la convocation 1er avril 2025

OBJET : AFFECTATION DES RESULTATS – BUDGET ANNEXE

Après approbation du compte financier unique 2024 concernant le budget annexe de la commune de Salins-Fontaine,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** du report des résultats de l'année 2024 :

- Report du résultat de fonctionnement au compte ***R002 : 12 374,03 €***
- Report du résultat d'investissement au compte ***R001 : 76 704,40 €***

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

MAIRIE DE SALINS-FONTAINE (Savoie)

Le Maire,
Françoise CROUSAZ.

Le Secrétaire de séance,
Clément SUCHET.